



Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 063-200071199-20220208-CCPL_2022_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **1^{er} février 2022**

Date d'affichage : **2 février 2022**

SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de St-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Claude DENIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, David DESPAX, Gilles MAS.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE.

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-11 : PCAET - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER POUR LE POSTE DE CHEF DE PROJET

Rapporteur : Claude RAYNAUD

La première année de suivi et de mise en œuvre des actions du PCAET vient de s'achever. Dans ce cadre, Plaine Limagne a bénéficié d'un financement de 80 % du poste de chef de projet transition écologique et mobilité par le LEADER. Afin de poursuivre cette démarche, un financement de 20 000 € peut être sollicité auprès du GAL PVA pour l'année 2022.

Pour rappel, le PCAET vise à mettre en œuvre localement des actions permettant de concourir :

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (agriculture, mobilité...);
- à la réduction de la consommation finale d'électricité (résidentiel, tertiaire...);
- au développement des énergies renouvelables;
- à l'adaptation du territoire au changement climatique.

La fiche-action n°1 du groupement d'action locale (GAL) du Pays Vichy-Auvergne vise à « Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable » et permet d'obtenir un nouveau financement à hauteur de 20 000 € pour le poste de chef de projet transition écologique et mobilité.

Postes principaux de dépenses	Montant	Ressources	Montant
Chef de projet PCAET	34 649,44 €	FEADER	20 000,00 €
Charges indirectes éligibles	5 499,40 €	Ressources propres	22 162,04 €
TOTAL HT	42 162,04 €	TOTAL HT	42 162,04 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant ce projet de la communauté de communes,
- d'autoriser le président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 17/02/2022
Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD